

Paris, le 21 janvier 2015

L'association 11bouge et le SMA dénoncent la ville de Carcassonne en justice

Depuis 2011, **l'association 11bouge disposait de la salle de concerts le Chapeau Rouge à Carcassonne**, par le biais d'une convention de mise à disposition du lieu par la ville, mais aussi par une convention d'objectifs et de moyens qui la liait à la ville de Carcassonne, au département de l'Aude et à la région Languedoc-Roussillon.

Au-delà des missions classiques de diffusion avec 40 spectacles par an, d'accompagnement des artistes à travers de nombreuses résidences de création et de mise en place d'actions culturelles tournées vers les musiques actuelles, c'est **un véritable projet de territoire que l'association a développé en 4 ans** grâce à une programmation exigeante et une approche transversale associant culture, social et éducation. **Ce projet d'intérêt général labellisé « Jeunesse et Education Populaire »** construit patiemment au fil des années pour fédérer jusqu'à 11 000 personnes par an et reposant sur un réseau d'acteurs présents sur tout le territoire, répondait à un réel besoin des populations.

Ce travail remarquable et innovant autour du Chapeau Rouge, seule salle de concerts structurante du département de l'Aude, était ainsi en passe **d'être labellisé SMAC** – scène de musiques actuelles – label d'Etat dédié aux musiques actuelles, suite à une inspection du Ministère de la culture et de la communication réalisée en février 2014.

Or, suite aux élections municipales de mars 2014, **le nouveau maire Gérard Larrat a décidé sans aucune concertation d'expulser l'association de la salle**, tout en baissant drastiquement la subvention allouée à l'association (moins 63%, passant de 135 000 € à 50 000 €, soit une baisse de 85 000 €). Le nouveau maire a ensuite **rompu unilatéralement les 2 conventions** qui liaient la ville à l'association 11bouge, et cela sans échanger ni avec son conseil municipal, ni avec les autres partenaires concernés, prenant ainsi seul cette décision totalement injustifiée.

La brutalité de ces décisions a remis en cause l'existence même de l'association 11bouge, alors contrainte de quitter la salle du Chapeau Rouge, sous contrôle d'un huissier en octobre dernier, et donc d'annuler en quasi-totalité son programme d'activités pour la saison 2014/2015. Elle a dû également licencier 2 salariés pour motif économique et mettre fin à 2 autres postes, passant ainsi de 7 à 3 salariés.

Plusieurs notes et un recours gracieux ont été adressés à la ville afin de sensibiliser les élus aux enjeux de ce projet. Mais malgré les très nombreuses sollicitations, **le maire n'a jamais souhaité rencontrer les responsables de l'association, ni engager le moindre échange sur le dossier**, préférant nier et dévaloriser systématiquement les actions de l'association 11bouge, pourtant reconnues par tous les professionnels du secteur.

Pendant ce temps, la communauté d'agglomération de Carcassonne a mis à disposition de l'association des bureaux à titre gracieux afin qu'elle puisse réfléchir à la poursuite de son projet en faveur des musiques actuelles, en le faisant évoluer sur un nouveau territoire. Un accompagnement réalisé par Sébastien Cornu est actuellement en cours, afin d'optimiser cette réflexion.

Forte du soutien de nombreux artistes qui ont pris publiquement la défense de l'association – parmi lesquels Olivia Ruiz, Julien Doré, Les Têtes Raides, Lofofora, Zoufris Maracas,... – l'association a organisé des concerts de soutien, tandis qu'une réunion avec l'ensemble des partenaires du projet (Communauté d'agglomération, Conseil général de l'Aude, Conseil régional de Languedoc-Roussillon et Etat) aura lieu prochainement pour envisager les différentes pistes envisageables pour faire perdurer ce projet culturel.

Parallèlement à ce travail nécessaire pour envisager l'avenir et face aux enjeux que représente un arrêt brutal de cette dynamique structurante, notamment en termes d'accès à la culture et d'équité territoriale pour les musiques actuelles en Languedoc-Roussillon, **l'association 11bouge et le SMA ont décidé d'engager un recours en justice contre la ville de Carcassonne.**

En effet les instances, tant de l'association, que du syndicat, ne peuvent admettre qu'un maire, seul, sans aucune concertation, décide de mettre fin à une convention d'objectifs multipartite en cours d'exécution et à un projet culturel d'intérêt général, et de priver ainsi des populations d'accéder à la culture mais aussi d'empêcher des artistes d'un territoire de se développer. A l'heure où les projets liés à l'éducation populaire, où les actions culturelles devraient être au service du vivre ensemble dont la société a tellement besoin, il convient de dénoncer l'attitude du maire de Carcassonne et son refus de toute concertation.

Une plainte a donc été déposée au tribunal administratif de Montpellier le 15 janvier par l'association 11bouge et le SMA au motif d'une rupture abusive des deux conventions.

Contacts presse :

Association 11 bouge - Franck Tanneau - direction@11bouge.com - 06.40.59.84.96

SMA - Aurélie Hannedouche – coordination@sma-syndicat.org - 01.42.49.21.16